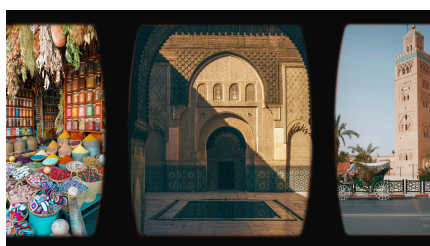




MAI/JUIN 2026

INFO RAA

VOYAGE A MARRAKECH



Votre CSE LCL RAA vous propose de poser vos valises à **Marrakech** du 03 octobre 2026 au 05 octobre 2026

Inscrivez vous vite avant le 19 juin sur le site du CSE, tirage au sort prévu le 22 juin

Arbre de Noël du CSE

Afin de pouvoir satisfaire le maximum de salariés, le CSE LCL RAA vous propose le choix entre 2 destinations :

Urban Soccer à Aubière le dimanche **6 décembre 2026**



OU



Only Kart à Dagneux le dimanche **13 décembre 2026**

Vous pouvez vous inscrire pour l'un ou l'autre des arbres de Noël, peu importe votre lieu d'habitation. Les inscriptions seront ouvertes à partir de mi-juin 2026 jusqu'à fin septembre 2026 sur le site du CSE LCL RAA.

BONS CADEAUX

La bonne gestion du budget du CSE LCL RAA par vos représentants **FO LCL RAA** et SNB permet d'octroyer **un bon cadeau de 80€** à compter de juillet 2026 à tous les salariés qui faisaient partie de l'effectif au 31 décembre 2025 et toujours présents au moment de l'envoi.

INFOS UTILES



- **1h journée de solidarité** : A partir du 25 mai 2026, vous aurez jusqu'au 30 juin 2026 pour prendre votre heure de sortie anticipée
- **1h Fête des mères** : Les mamans d'enfant(s) de moins de 16 ans travaillant chez LCL au 31 mai 2026 bénéficient d'1h de sortie anticipée à prendre avant le 31 juillet 2026
- **Transfert jour CET sur PERCOL** : Possibilité de transférer vos droits détenus dans votre CET vers votre PERCOL, dans la limite de 10 jours par an jusqu'au 30 juin 2026

ÇA BOUGE SUR LE TERRAIN DES ENTREPRISES

Le projet concerne le pôle entreprise de Bourg en Bresse qui emploie un CAE (Chargé d'Affaires Entreprises) et 1 CAA (Chargé d'Affaires Adjoint) rattachés à la DCAE (Direction de Centre d'Affaires Entreprises) d'Annecy.

- Des territoires diffus nécessitant de grands déplacements, éloignement des bassins économiques
- Isolement des 2 salariés et difficultés de potentiels recrutements

La direction de LCL envisage de transférer le pôle de Bourg-en-Bresse sur Lyon :

- Intégration du portefeuille et les CAE et CAA dans la DCAE Saône, qui passe ainsi à 6 portefeuilles au lieu de 5
- Le portefeuille de Bourg-en-Bresse quitte donc la DCAE d'Annecy qui passera ainsi de 4 à 3 portefeuilles

Les conséquences de ce nouveau dispositif ne sont pas encore totalement appréhendées, d'autres échanges ont lieu sur le sujet avec vos représentants **FO LCL RAA** et sont élargis aux problématiques du poids des portefeuilles des différentes DCAE. Nous sommes convaincus que notre direction entreprise RAA possède les atouts pour se développer à condition que les collègues soient suffisamment nombreux et les problématiques d'absence et de turnover stabilisées.

FERMETURE D'AGENCE...ET CA CONTINUE ENCORE ET ENCORE...POUR

ANNECY SEYNOD ET RUMILLY

La direction nous indique que les clients n'auront pas d'autre choix que d'être transféré à l'agence d'Aix-les-Bains (dans le dossier concernant la fermeture de Rumilly) alors qu'un client est libre de choisir son agence LCL d'une part, et d'autre part, il a également la possibilité de changer de banque. Que fera la direction en cas de mécontentement important et de clôtures de comptes ? Imputera-t-elle cela aux salariés ou en assumera-t-elle les conséquences ?

D'une manière globale, sur les fermetures des agences d'Annecy Seynod et de Rumilly, il y aura moins 2 postes. À date, la DDR n'est pas en mesure de dire si les postes seront réalloués ou pas. L'escarcelle des postes qui s'éteignent s'alourdit et compte désormais 6 suppressions de postes assumées, depuis le début de l'année, en intégrant « feues les » agences de Villié-Morgon et Vizille.

Une harmonisation des horaires sera opérée pour les 2 agences d'Annecy concernées (8h25 - 12h05 et 13h25 - 18h05 du mardi au vendredi et 8h40 - 12h05 pour le samedi)

Enfin ces deux projets seront mis en œuvre fin septembre 2026.

AGENCE	AVANT	APRES
ANNECY SEYNOD	1 RA PRIVE, 2 CCPART	AGENCE FERMEE
ANNECY AVENUE DE CRAN	1 DA, 1CCPRIVE, 1 CCPART	1 RA PRIVE, 1 CCPRIVE, 2 CCPART
ANNECY BONLIEU	1 ACCUEIL, 3 CCPRIVES, 2 CCPART, 1 DA	1 ACCUEIL, 4 CCPRIVES, 2 CCPART, 1 DA
TOTAL GRAPPE	1 ACCUEIL, 1 RA PRIVE, 4 CCPRIVES, 5 CCPART, 2 DA	1 ACCUEIL, 1 RA PRIVE, 5 CCPRIVES, 4 CCPART, 1 DA
RUMILLY	1 RA PRIVE, 2 CCPART	AGENCE FERMEE
AIX LES BAINS	1 ACCUEIL, 2 CCPRO, 2 CCPRIVES, 2 CCPART, 1 DA	1 ACCUEIL, 2 CCPRO, 3 CCPRIVES, 3 CCPART, 1 DA
TOTAL GRAPPE	1 ACCUEIL, 2 CCPRO, 1 RA PRIVE, 2 CCPRIVES, 4 CCPART, 1 DA	1 ACCUEIL, 2 CCPRO, 3 CCPRIVES, 3 CCPART, 1 DA

RVP RESEAU : AU FAIT, COMMENT CA MARCHE?

La Rémunération Variable de la Performance comprend la **part collective** qui rémunère la contribution à la performance collective ET la **part individuelle** qui rémunère la performance individuelle

Le versement de la part collective se déclenche à partir de l'atteinte de 50% de mes objectifs individuels.

Par exemple : ma cible de variable est de 5400 € et je suis Conseillère Clientèle Privée

Si la performance collective est de 105% et la performance individuelle est de 110%, alors, ma RVP sera de :

- $5400 \text{ €} \times 40\% \times 110\% = 2376 \text{ €}$ pour la **part individuelle**
- $5400 \text{ €} \times 60\% \times 105\% = 3402 \text{ €}$ pour la **part collective**, soit une RVP globale de 5778 €

Si ma performance collective est de 105% et ma performance individuelle est de 40%, alors ma RVP sera de :

$5400 \text{ €} \times 40\% \times 40\% = 864 \text{ €}$, comme l'atteinte individuelle est **inférieure à 50%**, la part collective n'est **pas déclenchée**

En cas de poste vacant, que se passe-t-il ? Les règles de compensation de la RVP postes vacants sont les suivantes :

- La redistribution est de 80% maximum de la RVP
- Vacance sur le poste d'au moins 60 jours
- Le manager peut redistribuer tout ou partie de la RVP dudit poste vacant sur une ou plusieurs personnes

TOUTE L'EQUIPE FO LCL RAA SE TIENT A VOTRE DISPOSITION POUR VOUS AIDER A COMPRENDRE ET A CALCULER VOTRE RVP.



Vos élus et représentants FO LCL en RAA

Aurélien **ANGEVIN** Déléguée Syndicale
Référente 06 61 56 08 99

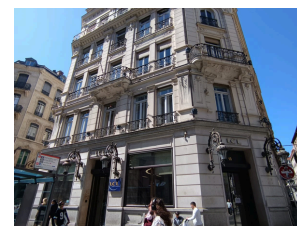
Thierry **MATHON** Elu Cadre au CSE,
suppléant au CSEC, Rapporteur de la
Commission des Œuvres Sociales,
Commissaire CSSCT 06 11 80 09 03

Antoine **PEREIRA DA CUNHA** Elu Technicien
au CSE présent dans toutes les commissions
du CSE, Trésorier du CSE, Référent
Harcèlement, Délégué Syndical 06 52 80 47
05

Aurélien **DUBOIS** Représentante Syndicale
06 83 35 91 85

Aude **GARIOUD** Déléguée Syndicale,
Administrative au CSE
06 23 127 137

Cécilia **CHARLIN** Déléguée Syndicale,
Administrative au CSE
06 66 23 29 12



FO LCL RAA 45317
18 rue de la République 69002 LYON
04 78 92 20 15
folclraa@gmail.com

twitter.com/FOLCL

[FO LCL](#)

[folclinsta](#)

[FO LCL](#)



Site fo-lcl.fr